

## Mentions légales de transparence (ASBL)

(conformément à l'article 6, § 1<sup>er</sup>, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels mis en œuvre par l'arrêté du 3 décembre 2004 relatif à la transparence des éditeurs de services de radiodiffusion, et à la recommandation du Collège d'autorisation et de contrôle du CSA du 20 septembre 2012 relative à la transparence des éditeurs de services de médias audiovisuels)

### **Option I : Vous informez le CSA que vous ne souhaitez publier que les informations minimales.**

Si vous choisissez cette option, le CSA se chargera de publier et de mettre à jour sur son site internet les informations concernant la liste des actionnaires ou des membres de l'éditeur, les membres de son conseil d'administration, la liste des services de médias audiovisuels édités ainsi que les bilan et comptes du dernier exercice financier.

Voici ce qui devra alors toujours apparaître sur la page de votre site consacrée à la transparence :

1. **Dénomination de l'ASBL éditrice** : [forme+dénomination]
2. **Siège social** : [adresse complète du siège social]
3. **Téléphone** : [coordonnées téléphoniques]
4. **Courriel** : [adresse de courrier électronique OU formulaire de contact en ligne]
5. **Numéro d'entreprise (BCE)/TVA** : [TVA BE xxxx.xxx.xxx]
6. **Organe de contrôle de l'éditeur** :  
Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)  
Boulevard de l'Impératrice, 13  
1000 Bruxelles  
T. +32 2 349 58 80  
F. +32 2 349 58 97  
E. [info@csa.be](mailto:info@csa.be)  
W. [www.csa.be](http://www.csa.be)
7. **Les informations détaillées au sujet de [dénomination de votre société ou ASBL] et des services édités sont disponibles sur le site du CSA** [avec un lien hypertexte vers la page du site [www.csa.be/pluralisme](http://www.csa.be/pluralisme) qui vous est communiquée par le CSA]

**Option II : Vous publiez sur votre propre site l'ensemble des informations de transparence.**

Si vous choisissez cette option, vous restez responsable de la publication sur votre propre site internet de l'ensemble des informations et de leur mise à jour régulière.

Vous resterez dès lors tenu de publier les informations suivantes sur votre site :

1. **Dénomination de l'ASBL éditrice** : ASBL [xxxxxxxx]
2. **Siège social** : [adresse complète du siège social]
3. **Téléphone** : [coordonnées téléphoniques]
4. **Courriel** : [adresse de courrier électronique OU formulaire de contact en ligne]
5. **Site web** : [adresse du site web]
6. **Numéro d'entreprise (BCE)/TVA** : [BE xxxx.xxx.xxx ou TVA BE xxxx.xxx.xxx]
7. **Membres de l'ASBL éditrice** :

<b>NOM et Prénom ou dénomination et forme</b> (si personne morale)	<b>Adresse (ou siège social)</b>	<b>Profession (ou objet social)</b>	<b>Nationalité</b>

8. **Membres du Conseil d'administration de l'ASBL éditrice** :

<b>NOM et Prénom ou dénomination et forme</b> (si personne morale)	<b>NOM et Prénom du représentant</b> (si personne morale)	<b>Fonction</b>

9. **Principale(s) personne(s) déléguée(s) à la gestion journalière** : [NOM(S), Prénom(s) et fonction(s)]
10. **Services de médias audiovisuels édités** : [service(s) autorisé(s) ou déclaré(s) auprès du CSA]
11. **Les bilan et compte de résultats du dernier exercice financier** : [cf. schéma minimum normalisé de l'état des recettes et dépenses + annexe relative à l'état du patrimoine]
12. **Organe de contrôle de l'éditeur** :

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)  
Boulevard de l'Impératrice, 13  
1000 Bruxelles  
T. +32 2 349 58 80  
F. +32 2 349 58 97  
E. [info@csa.be](mailto:info@csa.be)  
W. [www.csa.be](http://www.csa.be)